

Julia REINAUD
CGEMP - Agence Internationale de l'Énergie

Compétitivité des firmes et système européen de permis d'émission

L'utilisation d'un marché de permis d'émissions négociables (PEN) tel que celui qui est défini par la nouvelle Directive européenne adoptée en 2003 constitue un instrument économique visant un objectif environnemental. Les activités couvertes par la Directive sont une part du secteur énergétique et une part de l'industrie. Nous proposons ici d'évaluer l'impact d'une régulation environnementale sur la compétitivité de trois industries soient productrices d'énergie (secteur électrique), soient fortement consommatrices (industries de l'acier et l'aluminium). Nous verrons également si les politiques environnementales sont un élément décisif dans les décisions d'investissement tant au niveau du choix des technologies et sources d'énergie, qu'au niveau du choix de localisation géographique pour les secteurs étudiés. Dans cette optique, nous proposons d'étudier le fonctionnement d'un modèle d'optimisation des choix d'investissement de réduction d'émissions, selon l'évolution du prix de marché du CO₂, et d'appliquer la théorie des options réelles aux décisions d'investissement dans ces trois industries, dont l'objectif est en partie de réduire les émissions. L'application de la théorie des options s'appliquera à une gestion du risque au-delà d'une stratégie de diversification.